

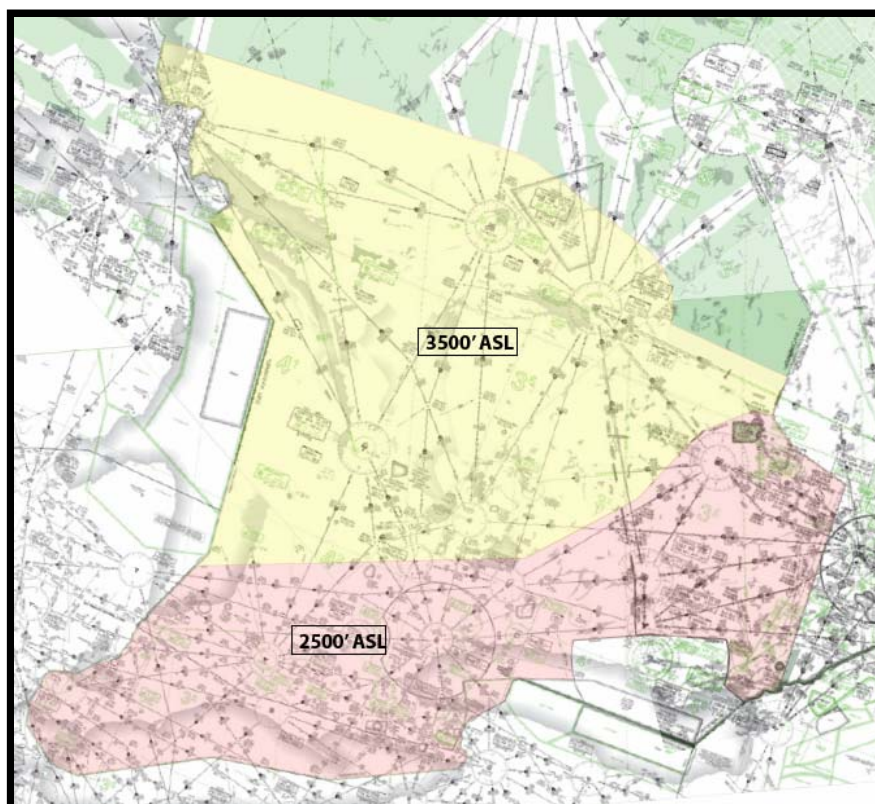


Modification de l'espace aérien dans le sud de l'Ontario

Exploitant national du système de navigation aérienne civile, NAV CANADA, en consultation avec des exploitants aériens, a examiné les exigences en matière d'espace aérien contrôlé dans le sud de l'Ontario. Par suite de ces consultations et évaluations, tout l'espace aérien inférieur dans une zone définie du sud de l'Ontario qui n'est pas actuellement contrôlé (classe G) sera désigné espace aérien contrôlé de classe E au-dessus de 2 500 pi ASL (au-dessus du niveau de la mer) et de 3 500 pi ASL. L'espace aérien non contrôlé au-dessus de 12 500 pieds et en dessous de 18 000 pieds sera désigné espace aérien contrôlé de classe B. La zone sera entièrement définie dans le *Manuel des espaces aériens désignés* et illustrée sur les cartes en route de l'espace aérien inférieur, mais elle peut être décrite généralement comme étant délimitée au sud-ouest par Windsor, au nord-ouest par Sault Ste. Marie, au nord-est par Petawawa et au sud-est par Kingston.

Le fait de désigner cet espace aérien comme étant contrôlé réduira certaines limites de procédures pour les opérations IFR (règles de vol aux instruments) et permettra l'utilisation accrue d'itinéraires RNAV (navigation de surface) directs plus efficaces dans cet espace aérien inférieur.

Ces changements entreront en vigueur le 22 octobre 2009 à 0901 UTC (temps universel coordonné). Les publications aéronautiques pertinentes seront mises à jour en conséquence.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Don Henderson
Gestionnaire, Niveaux de service et études aéronautiques
NAV CANADA
77, rue Metcalfe
Ottawa ON K1P 5L6

Tel : 613-563-5608
Télec. : 613-563-5602

Courriel : henderd@navcanada.ca